

vient surtout des diverses juridictions et des divisions entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les nombreux organismes, y compris la Commission conjointe internationale, qui englobe un autre pays. Nous nous attendions donc à des efforts concentrés.

• (4.20 p.m.)

Quand on a créé le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je me suis dit: Voilà le ministère qui va s'en occuper, voilà le ministère qui coordonnera tout le travail. Mais au lieu de concentrer ces pouvoirs, le premier ministre les a laissés se disperser encore davantage. Les ressources ont été confiées à un ministre sans portefeuille (M. Lang). Sans vouloir mettre en cause la compétence du ministre intéressé, cela n'indique pas, à mon sens, qu'on ait accordé un haut degré de priorité à la lutte contre la pollution, surtout en ce qui touche les ressources hydrauliques. Si c'était là la seule attribution confiée au ministre sans portefeuille, on pourrait en tirer une conclusion différente. Mais ce n'est pas le cas.

Il y a aussi la menace de pollution de l'air, dont doit s'occuper le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans ce cas, le ministre responsable semble s'intéresser à la fumée à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas semblé s'occuper tellement de la pollution de l'air.

Le ministère de l'Agriculture a attiré l'attention récemment à propos de la pollution des sols, et en particulier à propos des pesticides, qui présentent un grave danger. On a beaucoup parlé de ses efforts dans tout le pays. Quel sera le prochain sujet? Le ministère des Affaires extérieures doit prendre des mesures pour contrôler la pollution dans les eaux internationales, mais ce n'est pas une des priorités. En fait, comme on l'a signalé tantôt, le ministre responsable s'est absenté pour régler d'autres problèmes.

Le ministère des Pêches est aussi impliqué dans l'affaire. Le ministre des Pêches (M. Davis) a tout à coup pris les devants. Au cours des dernières semaines, il a prononcé discours sur discours à ce propos et il cherche apparemment à agir là où aucun ministère n'est intervenu. Aujourd'hui encore, il a annoncé la création d'un office de traitement d'eau douce au Manitoba qui sera notamment chargé d'étudier le problème de la pollution dans tous les cours d'eau du Canada et de la combattre. Pour moi, cela m'a tout l'air d'une initiative stratégique. Je ne crois pas qu'aucun ministre

[M. Aiken.]

veuille vraiment se charger du contrôle de la pollution. Je ne pense pas que ce soit une tâche bien emballante pour eux. J'ai l'impression que le ministre des Pêches essaie de prendre la haute direction de la lutte contre la pollution de l'eau. S'il en est ainsi et s'il a l'intention de prendre des mesures énergiques, je lui souhaite de réussir. Il faut bien que quelqu'un s'en occupe.

Il y a eu encore fragmentation de la situation depuis quelques semaines, avec l'entrée active dans l'arène des ministères des Pêches et de l'Agriculture, de sorte qu'on ne sait plus à qui s'adresser. Nous ne savons plus à qui poser nos questions à ce sujet. On peut interroger une demi-douzaine de ministres, tous prêts à répondre, ou tout au moins à essayer de donner une réponse, sans que nous soyons de ce fait mieux renseignés.

La pollution relève de bien des ministères: il est rare qu'elle n'en concerne qu'un seul. Prenons par exemple le cas d'un agriculteur qui, utilisant du D.D.T. sous la surveillance du ministère de l'Agriculture, chargé de délivrer les permis d'utilisation des pesticides, peut entraîner la pollution grave d'eaux qui relèvent du ministère des Ressources, susciter de ce fait un danger dont doit s'occuper le ministère de la Santé nationale, et du Bien-être social, exterminer des poissons qui relèvent du ministère des Pêches et enfin, affecter des eaux limitrophes qui relèvent du ministre des Affaires extérieures.

Rien ne sert de parler de l'autonomie des ministères. En tout cas, ils ne sont pas indépendants. Nous ne connaissons pas les responsables. Si le premier ministre se montrait plus honnête, il pourrait dire: Ma foi, je laisse l'initiative aux provinces. J'espère qu'il n'en décidera pas ainsi, car le gouvernement fédéral a ici une responsabilité précise, grave et urgente. Le premier ministre s'est révélé extrêmement insouciant, et il a permis la fragmentation des compétences. Le progrès enregistré l'an dernier a été nul. Aucune réalisation n'a suivi les heureux augures de la réunion des ministres des Ressources. Il est vrai que le centre des eaux intérieures à Burlington est en voie de réalisation, et nous en sommes reconnaissants, mais je rappellerais aux députés que le projet a été lancé par un ancien premier ministre. Les rapports reçus jusqu'ici de la Commission mixte internationale faisaient état de la reconnaissance du gouvernement, mais aucune action n'a suivi. La mesure tant vantée sur les eaux n'a pas encore paru, même si un an s'est déjà écoulé et que trois ministres précédents en ont proclamé l'introduction.